



# Compte rendu

## Séance du Conseil municipal

### Jeudi 31 mars 2022 à 19h00

### Salle des fêtes de Vouziers

#### Ordre du jour

#### I. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 15/02/2022
- b. Désignation de représentants au sein de différents organismes suite à démission
- c. Information sur l'état des indemnités des élus pour 2021

#### II. FINANCES

- a. Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Vouziers pour le Centre les Tourelles
- b. Compte de gestion et comptes administratifs 2021
- c. Affectation des résultats 2021
- d. Reprise des résultats des budgets annexes eau de Vouziers et eau de Vrizy au budget principal et transfert au Syndicat du Sud Est (SSE)
- e. Approbation du PV de mise à disposition de biens relatif au transfert de la compétence eau potable avec le SSE
- f. Dissolution des budgets annexes de l'eau de Vouziers et de l'eau de Vrizy
- g. Budgets Primitifs 2022
- h. Taux d'imposition 2022
- i. Attribution de subventions à diverses associations

#### III. AFFAIRES SCOLAIRES

- a. Tarifs des dérogations scolaires 2022/2023
- b. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis 2022/2023

#### IV. AFFAIRES CULTURELLES : Projet d'agrandissement de la bibliothèque-ludothèque

#### V. TRAVAUX : Avenants au marché de travaux de création de vestiaires et de sanitaires PMR au stade de Vouziers

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes le 31 mars 2022 à 19h00, sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire de la Commune de Vouziers.

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Séverine CHERDON, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORDONNIER CORNEVIN ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Marc DESGEORGES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M.

Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY, M. Laurent MOREAU ayant donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD.

**Absente excusée :** Mme Annie FESTUOT

**Assistaient également :** M. MAKSUD Léo, Directeur général des services,  
Mme Karine ODIENNE, Directrice générale adjointe  
Mme Alexia BOUCHE, responsable du pôle enfance, sports, culture

**Désignation du secrétaire de séance :**

M. le Maire propose M. Frédéric MULLER N pour cette fonction, lequel est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Suite à la démission de Mme Andrée THOMAS, le maire accueille Mme Séverine CHERDON qui la remplace conformément au code électoral (ordre du tableau).

\*\*\*\*\*

**Approbation de l'ordre du jour :**

Les membres du Conseil municipal APPROUVENT, à l'unanimité, l'ordre du jour tel que présenté.

\*\*\*\*\*

**I. AFFAIRES GENERALES**

- a) Approbation du procès-verbal de la séance du 15/02/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 février 2022.

- b) Désignation de représentants au sein de différents organismes suite à démission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE :  
Mme Séverine CHERDON membre de la commission « Cadre de vie / Environnement »  
Mme Séverine CHERDON membre de la commission « Affaires scolaires »  
Mme Séverine CHERDON représentante de la commune au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal des Sports

- c) Information sur l'état des indemnités des élus pour 2021

L'assemblée est informée des indemnités versés aux élus pour 2021 qui ne donne pas lieu à délibération.

**II. FINANCES**

- a. Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Vouziers pour le Centre les Tourelles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité ;  
D'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en vue de participer au financement du fonctionnement du centre culturel « Les Tourelles » à hauteur de 50 000 €.  
D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

b. Compte de gestion et comptes administratifs 2021

- **Compte de gestion 2021**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité d'approuver les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

- **Compte administratif 2021 du budget eau de Vouziers**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du budget eau de Vouziers comme suit :

Section d'investissement : - 136 175.69 €  
Section de fonctionnement : 148 056.98 €

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

- **Compte administratif 2021 du budget eau de Vrizy**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget eau de Vrizy à l'unanimité comme suit :

• Section d'investissement : 1 307.19 €  
• Section de fonctionnement : 26 976.77 €

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

- **Compte administratif 2021 du budget Assainissement**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget Assainissement comme suit

• Section d'investissement : 65 272.86 €  
• Section de fonctionnement : 2 465.99 €

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

- **Compte administratif 2021 du budget Lotissement**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget Lotissement comme suit :

• Section d'investissement : 107 168.06 €  
• Section de fonctionnement : - 423.26 €

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

- **Compte administratif 2021 du budget principal 2021**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 du budget principal comme suit :

• Section d'investissement : - 73 352,18 €  
• Section de fonctionnement : 740 387,52 €

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

c. Affectation des résultats 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'affecter aux budgets 2022 suivants les résultats de clôture cumulés au 31 décembre 2021 comme suit :

Budget	Typologie	Excédent reporté	Déficit reporté	Excédent capitalisé (1068)
Assainissement	Fonctionnement	151 421,21 €		
	Investissement		-10 770,63 €	
Lotissement	Fonctionnement		- 201 488,11 €	
	Investissement		-168 513,57 €	
Budget général	Fonctionnement	1 833 574,32 €		
	Investissement		-1 162 608,84 €	631 571,24
Eau Vouziers	Fonctionnement	226 442,89 €		
	Investissement		-137 292,75 €	
Eau Vrizey	Fonctionnement	30 080,06 €		
	Investissement	12 446,72 €		

- d. Reprise des résultats des budgets annexes eau de Vouziers et eau de Vrizey au budget principal et transfert au Syndicat du Sud Est (SSE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de :

Reprendre le résultat de fonctionnement (+256 522,95€) et le solde d'exécution de la section d'investissement (- 124 846,03€) des budgets de l'eau de Vouziers et de Vrizey au budget principal de la Commune

Transférer au SSE l'excédent de fonctionnement et le solde négatif de la section d'investissement dans leur intégralité

Valider le reversement par le SSE vers le budget général de la Commune de Vouziers du montant des annulations de factures effectuées au titre de l'eau potable

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

- e. Approbation du PV de mise à disposition de biens relatif au transfert de la compétence eau potable avec le SSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de transfert tel que présenté

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce procès-verbal ainsi que tout avenant ou complément à celui-ci

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

- f. Dissolution des budgets annexes de l'eau de Vouziers et de l'eau de Vrizey

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

D'approuver la dissolution des budgets annexes eau de Vouziers et eau de Vrizey

D'approuver l'intégration des comptes d'actif et de passif des services d'eau potable et d'assainissement dans le budget principal de la commune de Vouziers par le comptable public

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

g. Budgets Primitifs 2022

**- Budget primitif 2022 du Budget Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2022 du Budget Assainissement dont les sections présentent les montants suivants :

Section de fonctionnement dépenses : 326 270 , 42 €

Section de fonctionnement recettes : 417 721.21 €

Section d'investissement dépenses et recettes : 426 400.00 €

CHARGE le Maire de signer tous les actes à intervenir.

**- Budget primitif 2022 du Budget Lotissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2022 du Budget Lotissement dont les sections présentent les montants suivants :

Section de fonctionnement dépenses recettes et : 580 011.68 €

Section d'investissement dépenses et recettes : 426 177.14 €

CHARGE le Maire de signer tous les actes à intervenir.

**- Budget primitif 2022 du Budget principal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE par 23 VOIX POUR et 5 VOIX CONTRE (M. COLSON Pascal, Mme COSSON Geneviève, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, M. MACHINET Jean Baptiste), le budget primitif 2022 du Budget principal dont les sections présentent les montants suivants :

Section de fonctionnement dépenses recettes et : 6 215 369,27€

Section d'investissement dépenses et recettes : 3 663 674,13 €

CHARGE le Maire de signer tous les actes à intervenir.

h. Taux d'imposition 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 21 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS (M. COLSON Pascal, M. COURVOISIER CLEMENT, Mme COSSON Geneviève, Mme DERVIN Eva, Mme DION Valentine, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. MACHINET Jean Baptiste), d'adopter les taux d'imposition 2022 suivants :

Taxe sur le foncier bâti : 39%

Taxe sur le foncier non bâti 25,62 %

Et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces quelconques liés à cette délibération.

i. Attribution de subventions à diverses associations

<b>Associations</b>	Subvention attribuée
CFE CGC	200 €
Centre d'études Argonnais	100 €
UAFFI	150 €
Le Chêne vert Vouzinois	100 €
Association du Noël Ardennais	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'octroyer les subventions telles que présentées ci-dessus, sous réserve d'obtention des documents réglementaires et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

## VI. AFFAIRES SCOLAIRES

### a. Tarifs des dérogations scolaires 2022/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE :

D'approuver le tarif suivant de 818,11€ par an soit 22,73€ par semaine à compter de la rentrée de septembre 2022 et pour l'année scolaire 2022/2023

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

### b. Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Louis 2022/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide que la participation 2022/2023 de la Ville de Vouziers aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis sera de 1 626,08€/ an/élève soit 542,03€ par trimestre par élève en maternelle et de 401,30€/an/élève soit 133,77€ par trimestre en élémentaire,

Décide que cette participation sera versée chaque trimestre sur présentation de la liste des élèves (décembre, mars et juin),

Autorise le Maire ou son représentant à procéder à la demande de compensation auprès de l'Etat pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles privées sous contrat suite à l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire dès l'âge de trois ans,

Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

## VII. AFFAIRES CULTURELLES : Projet d'agrandissement de la bibliothèque-ludothèque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE par 21 VOIX POUR et 7 VOIX CONTRE :

De remettre un avis favorable au projet de construction par la Communauté de Communes d'un espace culturel et touristique intégrant bibliothèque-ludothèque, nouvelles activités culturelles et office de tourisme

De remettre un avis favorable au montage proposé via un bail emphytéotique et prise en charge de l'investissement par la Communauté de Communes et du fonctionnement par la Communauté de Communes pour l'office de tourisme et les nouvelles activités culturelles et par la Commune pour la bibliothèque ludothèque

## VIII. TRAVAUX : Avenants au marché de travaux de création de vestiaires et de sanitaires PMR au stade de Vouziers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

D'approuver la passation des avenants suivants du marché de travaux des locaux annexes au stade rue nouvelle 08400 Vouziers :

Lot n°1 « VRD - Clôtures » : Travaux Supplémentaires (TS) pour un montant de 14 201,00 € HT

Lot n°3 « Menuiseries extérieures – Serrurerie » : Travaux modificatifs pour une moins-value de – 13 800 € HT

Lot n°6 « Electricité » : Travaux modificatifs pour une plus-value de 880,60 € HT

Et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La séance est levée à 22h00

M. le Maire, Yann DUGARD

